

Image not found or type unknown



Rémunération des co-gérants

Par **Arisa**, le **15/05/2012** à **17:40**

Bonjour,rrnJe souhaite, avec une amie créer une SARL.rnChacune de nous apportera 10 000€ et nous souhaitons être toutes les deux gérantes.rnrnEn vue de nos résultats de la première année, nous ne pourrons pas nous rémunérer.rnEst il possible de ne pas se verser de rémunération ?rnrnMerci d'avance pour vos réponses